



Département de la HAUTE-SAVOIE

Commune de CHENEX

ANNEXES SANITAIRES

Volet Eaux Pluviales

-Réglementation-

Réglement 1

Gestion des EP à la parcelle
- La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la parcelle.

Réglement 2

- La mise en place d'un dispositif de rétention/infiltration est obligatoire à l'échelle de la zone.

Divers :

- Contour FLU
- Zone Humide (inventaire départemental)
- Secteur Potentiellement Urbanisable
- Mise à jour du bâti à filtre indicatif
- Réseau hydrographique

Réseaux :

- Fossé
- Réseau EP (diamètre)

Certifié conforme et vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal en date du 2 octobre 2018 approuvant le PLU de la commune de Chenex.

Le Maire,
Pierre-Yves CASSET

Date : Septembre 2018

Echelle : 1/4 000

Fichier : AS_EP_Chenex

Dessin : S. BRUN



« Origine Coastre (c) Droits de L'Etat Réservés » « Reproduction interdite »

